

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE  
"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL n° 45

Novembre 1992

Série 'Mode de Vie des Ménages'

1

**L'ENDETTEMENT DES MENAGES  
AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**



*Bernard Gailly  
Pierre Hausman*

CEPS/Instead  
Walferdange  
Grand-Duché de Luxembourg

1992

*Document produit par le*

**CEPS/Instead**

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE  
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

*B.P. 65, L-7201 Walferdange  
tél. (352) 33 32 33 - 1*

*Président: Gaston Schaber*

ISBN 2-87987-012-7      1992

# L'ENDETTEMENT DES MENAGES AU LUXEMBOURG (1985-1989)

RESUME DU DOCUMENT PSELL45, CEPS/INSTEAD  
B.GAILLY, P.HAUSMAN

## 1. BILAN GENERAL

# Entre 1985 et 1989, le taux moyen d'endettement des ménages<sup>1</sup> a progressé de 2%.  
Vu sous cet angle, le phénomène de l'endettement ne représenterait pas encore une menace grave pour :

- + la croissance de la consommation des ménages
- + l'équilibre budgétaire des ménages.

De plus, cette évolution s'inscrivait dans un contexte plutôt positif en ce qui concerne la situation économique du pays (croissance continue du P.I.B.) et des ménages eux-mêmes (augmentation continue de leur Revenu Disponible).

# Mais ce bilan rassurant doit être tempéré par la considération d'autres éléments dont l'évolution pourrait devenir problématique si elle se poursuivait au rythme observé entre 1985 et 1989.

### Repères micro-économiques pour l'étude de l'endettement

	1985	1986	1987	1988	1989
% de ménages endettés	41.4	44.4	47.5	51.7	51.8
Volume des remboursements des ménages (1985=100%)	100.0	110.7	123.1	145.9	159.2
Revenu disponible net des ménages (1985=100%, Frs. constants)	100.0	106.6	118.4	124.8	128.9

1\* La proportion de ménages endettés augmente de façon continue

La proportion des ménages engagés dans des remboursements de crédit est passée de 41.4% (1985) à 51.8% (1989).

Cette progression de 10% en cinq années constitue un aspect important du développement du phénomène. Cet aspect méritera, en tous cas, une vigilance particulière au cours de la période suivante. En effet, la proportion de ménages endettés pourrait atteindre 60% en 1994 si le rythme observé entre 1985 et 1989 était maintenu.

2\* Le volume des remboursements s'alourdit

Bien que le taux d'endettement des ménages augmente peu, en moyenne, il convient de surveiller de près l'évolution du volume des remboursements à charge des ménages concernés. En cinq ans, ce volume a augmenté de 60%, c'est-à-dire beaucoup plus vite que la proportion des ménages endettés.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la valeur moyenne des rapports entre les montants des remboursements des ménages et les revenus disponibles nets de ces derniers. Ce taux s'élevait à 9% en 1985 et à 11% en 1989.

Il s'ensuit que :

- non seulement le pourcentage de ménages endettés s'élève,
- mais les ménages s'endettent aussi davantage.

### 3\* Le risque de sur-endettement

Si l'on fixe le seuil de sur-endettement à 60% du revenu disponible, les ménages sur-endettés représenteraient environ 1% de la population.

Cette évaluation grossière conduit sans doute à sous-estimer l'importance de l'endettement excessif. Ce dernier peut en effet se déclarer à des taux bien inférieurs au seuil communément admis par les premières instances qui se sont préoccupées de ce problème.

## 2. La structure de l'endettement des ménages, en 1987

En 1987, 47.5% des ménages étaient endettés. Au total, 26.3% des ménages remboursaient des emprunts hypothécaires et 30.9% remboursaient des crédits à la consommation (9.7% étaient liés simultanément par ces deux formes d'emprunts).

### Le logement et la consommation

- C'est pour l'accès à la propriété de leur résidence principale que les ménages s'endettent le plus fréquemment; 26.3% des ménages sont dans cette situation.

- En matière de consommation, les financements les plus fréquents concernent :

- + l'automobile (17.7% des ménages)
- + le mobilier (4.3%)
- + l'électro-ménager (1.4%).

### Qui est endetté?

Les principaux facteurs d'endettement sont :

- l'âge du chef de ménage
- son statut socio-professionnel
- les revenus du ménage
- et la taille du ménage.

L'âge du chef de ménage constitue le critère le plus déterminant. L'endettement est, en effet, plus fréquent lorsque le chef de ménage (C.M.) est plus jeune : neuf chances sur dix lorsque le C.M. a moins de 50 ans; une chance sur dix lorsque le C.M. a plus de 60 ans.

La combinaison de ces critères permet encore de préciser le profil des ménages selon que ceux-ci remboursent un emprunt hypothécaire ou des crédits à la consommation.

### Sur-endettement et gestion du budget des ménages

Les ménages endettés n'ont pas nécessairement plus de difficultés que les autres pour payer leurs charges (loyer, remboursement d'emprunt, eau, gaz, électricité, chauffage, alimentation, soins de santé, vêtements). Mais les ménages qui connaissent le plus de difficultés sont cependant des **ménages endettés qui n'épargnent jamais**.

On peut ainsi montrer que la gestion de la dette et de l'épargne influence sensiblement le risque de sur-endettement d'un ménage. En particulier, l'épargne fréquente/régulière permet de compenser les risques de sur-endettement.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.</b>	<b>7</b>
<b>1. L'endettement des ménages et la croissance économique du pays.</b>	<b>10</b>
<b>2. La structure des budgets familiaux</b>	<b>13</b>
2.1. La répartition des dépenses des ménages	13
2.2. Quelques caractéristiques relatives à la structure des budgets de ménages	14
<b>3. La structure de l'endettement des ménages, en 1987</b>	<b>17</b>
3.1. Bilan général	17
3.2. Les différents postes d'endettement	18
3.2.1. Le logement	18
3.2.2. La consommation	18
3.2.3. Le cumul	20
3.3. Qui est endetté?	20
3.3.1. Qui rembourse un emprunt hypothécaire?	24
3.3.2. Qui rembourse des crédits à la consommation?	24
3.4. De l'endettement au sur-endettement	26
3.4.1. Taux d'endettement	26
3.4.2. La structure de l'endettement	28
3.5. Sur-endettement et gestion du budget du ménage	30
<b>CONCLUSIONS</b>	<b>35</b>



## INTRODUCTION

### ■ *L'endettement des ménages : le point de départ*

Cette étude pose deux questions :

1° Comment se présente le phénomène de l'endettement dans les ménages ?

2° Existe-t-il un risque réel de sur-endettement

- qui entraverait, à terme, la croissance de la consommation des ménages?
- et qui menacerait l'équilibre budgétaire des ménages?

Ces questions ne peuvent être traitées de façon exhaustive dans le cadre de cette première approche. En effet, la vie des ménages a été très peu explorée jusqu'à présent sous ce rapport et les rares indications disponibles procèdent surtout d'investigations menées de façon indirecte à partir de données fragmentaires. L'approche des deux questions soulevées sera donc progressive et plus descriptive qu'explicative; d'autres travaux viendront compléter le bilan que nous sommes en mesure de dresser aujourd'hui.

### ■ *L'endettement des ménages : un problème?*

L'endettement ne correspond pas nécessairement à une situation problématique. L'achat à crédit est

désormais passé dans les moeurs comme un comportement *normal* de la part des consommateurs.

Seul le **sur-endettement** peut être considéré comme une *anomalie*. Encore faudrait-il s'entendre sur la signification de ce terme et préciser les différentes situations auxquelles il s'applique.

Avant toute chose, il convient de définir les notions d'endettement et de sur-endettement.

La notion générale d'endettement des ménages ou des personnes peut renvoyer à **trois réalités**.

a. L'endettement des ménages est une **masse économique globale** qui représente la somme totale des montants empruntés par l'ensemble des ménages/personnes d'un pays. A ce titre, il s'inscrit aux côtés de l'endettement de l'Etat et du niveau de consommation des ménages et des administrations dans le bilan économique d'un pays.

b. Cette masse économique résulte d'un ensemble de décisions individuelles prises par les ménages : l'endettement est aussi un **comportement** qui consiste à recourir à un emprunt en vue d'échelonner le paiement d'un bien ou service dont on désire profiter immédiatement (et ceci, indépendamment du fait que l'on dispose ou non de la somme nécessaire au règlement

immédiat de la facture). On parlera surtout, ici, de la fréquence du recours à l'endettement.

c. Suite à de telles décisions, l'endettement devient un poste du budget du ménage, un **montant** à financer dans le cadre de la gestion des revenus du ménage. On parlera, ici, de **taux d'endettement**, c'est-à-dire du rapport entre le montant des remboursements mensuels que le ménage doit effectuer et son revenu mensuel disponible.

Cette formalisation de l'endettement est indispensable à la compréhension du présent document. Chaque facette de l'endettement peut être privilégiée, à son tour, pour faciliter la compréhension du phénomène. Le lecteur ne perdra pas de vue qu'il s'agit d'un objet complexe dont la signification est finalement donnée par l'ensemble de ses aspects.

### ■ *Le plan du document*

Les deux premières sections situent l'endettement dans son cadre le plus vaste :

- celui de l'économie du pays, tout d'abord,
- et celui de la structure du budget des ménages, ensuite.

L'examen de l'endettement au sein des ménages sera abordé dans la troisième section.

## 1. L'endettement des ménages et la croissance économique du pays (Section 1)

L'endettement des ménages sera examiné, ici, dans une perspective **macro-économique**. Son évolution sera comparée à la croissance des revenus des ménages, mais aussi à d'autres indicateurs permettant d'apprécier l'état de santé économique du pays. Sur le tableau de bord proposé, on découvrira aussi des indications concernant la **composition** de l'endettement; les remboursements des emprunts destinés à l'acquisition du logement *occupé* (crédit hypothécaire) seront distingués des crédits à la consommation.

On verra que l'interprétation de l'évolution de la dette des ménages pose certains problèmes lorsque cette dernière est mesurée selon cette perspective macro-économique; par exemple, la notion de sur-endettement peut être difficilement saisie dans cette perspective.

## 2. L'enquête sur les budgets familiaux (1987) (Section 2)

Cette enquête nationale ne fournit pas d'information spécifique sur l'état de l'endettement des ménages; elle permet, en revanche, d'évaluer l'importance

relative des différents postes du budget; elle décrit le **contexte** dans lequel les pratiques d'endettement viennent s'insérer.

Les poids relatifs du logement ou de l'alimentation, par exemple, conditionnent la gestion du budget au même titre que les pratiques des ménages en matière d'emprunts.

### **3. Les ménages endettés et la structure de l'endettement des ménages (Section 3)**

- Quels sont les postes pour lesquels les ménages s'endettent le plus souvent?
- Quels sont les ménages qui s'endettent?

Les réponses apportées à ces deux questions fourniront les premières balises de la problématique.

Au-delà de cette approche descriptive, la présente publication proposera aussi des éléments qui permettront de mieux cerner, ultérieurement, la **dimension sociale** de l'endettement :

- quelles sont les conséquences possibles de l'endettement au niveau de la gestion du budget des ménages ?
- les ménages endettés ont-ils plus de difficultés que les autres à faire face aux charges du ménage?
- certaines stratégies de gestion permettent-elles, éventuellement, d'éviter de telles difficultés?

### Section 1 - L'endettement des ménages et la croissance économique du pays

Sur le plan micro-économique, l'endettement est, pour les ménages, un mode de financement au service de l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers. Il peut parfois constituer un handicap dans la gestion du budget disponible, mais il sert généralement à étaler le montant de la somme à déduire du budget familial en vue de l'acquisition immédiate du bien désiré.

Sur le plan macro-économique, l'endettement présente un intérêt particulier: il joue un rôle dans l'évolution de la croissance économique du pays parce qu'il influence la capacité des ménages à consommer.

Plus les ménages sont endettés, plus ils sont contraints de consacrer une part importante de leur revenu mensuel disponible au remboursement de leurs emprunts. En s'endettant, ils ont donc réduit, pour partie, leur capacité à consommer.

En principe, cette **hypothèque** ne devrait pas les empêcher de sauvegarder leur niveau de vie: ils devraient pouvoir maintenir leur capacité de consommation.

C'est probablement ce qui se passera si leur pouvoir d'achat est préservé (pas ou

peu de chômage, inflation faible,...), ou s'il s'élève grâce à des revenus mensuels croissants (augmentations, indexations), ou encore si les ménages peuvent continuer à recourir au crédit sans mettre en péril l'équilibre de leur budget.

Lorsque les ménages sont **lourdement endettés**, ils ne peuvent plus recourir au crédit. Ils doivent choisir: **réduire** leur niveau de consommation en fonction de leur pouvoir d'achat, **puiser** dans leur épargne (qui a toujours des limites) ou, encore, **déséquilibrer** leur budget par le *sur-endettement*.

Ce lien entre l'endettement et la consommation a des conséquences importantes: on peut montrer que la croissance de la consommation est un facteur décisif pour la croissance des entreprises, pour le maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat des ménages. En bref, la croissance de la consommation est l'un des moteurs de la croissance de l'économie d'un pays.

Le tableau 1 permet d'illustrer le fait qu'au lendemain de la grande crise économique mondiale, le revenu mensuel net disponible (R.D.) des ménages s'est élevé progressivement.

La Consommation des ménages, le Produit Intérieur Brut et le Revenu National Net Disponible traduisent simultanément une période de croissance économique ininterrompue entre 1985 et 1989.

## ...ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE DU PAYS

# 1

Tableau 1: Repères macro-économiques de 1985 à 1989  
(en Francs constants) (indice 100 = 1985)

	1985	1986	1987	1988	1989
Revenu mensuel net disponible des ménages (1)	100.0	106.6	118.4	124.8	128.9
Crédits hypothécaires (1)	100.0	100.9	110.7	124.3	140.7
Crédits à la consommation (1)	100.0	120.7	135.6	167.9	177.9
Proportion de ménages endettés (1)	100.0	107.3	114.7	124.9	125.1
Taux d'endettement des ménages (1)	9.0%	9.8	9.2%	11.1	11.0%
Consommation des ménages (2)	100.0	102.9	107.9	112.9	116.7
PIB aux prix du marché (2)	100.0	105.0	109.3	116.2	124.9
Revenu national net disponible (2)	100.0	107.4	109.7	123.8	141.7

(1) Source: PSELL, Panel socio-économique 'Liewen zu Lëtzebuerg'

(2) Source: STATEC, Bulletin 6/7 1991

Dans le même temps, le taux d'endettement des ménages augmente: les ménages consacrent une part croissante de leurs revenus au remboursement d'emprunts (9.0% en 1985, mais 11.0% en 1989).

Les ménages sont plus endettés en 1989 qu'en 1985: la part du revenu consacrée au remboursement d'emprunts liés à la consommation a augmenté beaucoup plus vite que celle consacrée aux remboursements d'emprunts hypothécaires (liés au logement occupé): le financement des biens de consommation a augmenté de 77.9% en cinq ans; le remboursement des prêts hypothécaires a augmenté de 40.7% au cours de la même période.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé et mieux saisir l'impact possible de cette évolution, il convient de clarifier le sens de cette expression: " les ménages

sont plus endettés".

L'endettement des ménages peut être estimé de différentes manières plus ou moins directes. L'une des mesures les plus directes consiste à calculer la somme totale des remboursements mensuels qui incombent aux ménages.

Ce type d'information **macro-économique** est rarement utilisé en raison des difficultés liées à la collecte des données.

En outre, cette information ne permet pas de répondre à une question essentielle: **l'endettement a-t-il augmenté parce qu'un plus grand nombre de ménages se sont endettés ou, plutôt, parce que les ménages déjà endettés se sont engagés davantage vis-à-vis des prêteurs?**

Dans le second cas, le risque de sur-endettement s'accroît.

# 1

## L'ENDETTEMENT DES MENAGES ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE DU PAYS

Le Panel socio-économique "Liewen zu Letzebuerg"<sup>1</sup> (PSELL), étude micro-économique, permet d'aborder le problème différemment.

L'endettement des ménages peut y être estimé simultanément par deux paramètres:

- la proportion de ménages endettés et
- le taux moyen d'endettement des ménages.

Il faut rappeler que ce taux d'endettement correspond au rapport entre le total des montants à rembourser, chaque mois, par chaque ménage, et son revenu mensuel net disponible. Le taux moyen d'endettement correspond dès lors à la moyenne de la distribution des taux d'endettement des ménages observés.

En rapprochant ces deux informations, il est possible de prendre en compte les deux dimensions de l'endettement: entre 1985 et 1989, la croissance économique du pays, soutenue notamment par la hausse constante de la consommation des ménages, est accompagnée par une

progression constante de l'endettement des ménages:

- d'une part, de plus en plus de ménages se sont endettés,
- et, d'autre part, les ménages se sont endettés davantage.

Les deux phénomènes ont joué concurremment. Ils auraient très bien pu évoluer indépendamment l'un de l'autre. Il était donc indispensable de les mesurer distinctement.

Ces observations permettent de penser que l'endettement des ménages s'est alourdi.

Le sur-endettement peut en être la rançon, pour certains ménages.

Toutefois, les revenus ont augmenté plus vite que le niveau de consommation (resp.: 28.9% pour les revenus des ménages contre 16.7% pour la consommation).

En 1989, rien n'indique donc que la progression de l'endettement des ménages expose la croissance de la consommation à un ralentissement qui, à son tour, pourrait entraver la croissance économique du pays.

1. Le programme PSELL a débuté en 1985, par l'interview de 2012 ménages; ces ménages sont recontactés chaque année; ainsi, le programme permet actuellement d'étudier l'évolution des ménages et des personnes sur une période de huit années.)

## Section 2 - La structure des budgets familiaux

L'enquête sur les budgets familiaux, réalisée en 1987 (STATEC<sup>1</sup>), ne permet pas d'aborder directement la problématique de l'endettement telle qu'elle est entendue dans la présente étude.

Par contre, elle fournit des informations de première importance si l'on souhaite préciser le **contexte** dans lequel se situe le phénomène étudié, à savoir la structure générale des **dépenses** des ménages au cours de la période qui nous intéresse (1985-1989).

### 2.1 La répartition des dépenses des ménages

Tableau 2: **Structure du budget des ménages (1986/1987)**

Type de dépenses	Poids relatif (%) dans le budget
1. Habitation	45.2
2. Alimentation	16.3
3. Habillement	11.3
4. Transports	9.0
5. Culture, loisirs, éducation	6.7
6. Vacances	4.1
7. Santé	1.0
8. Divers	6.4
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>

Source: STATEC, Budgets familiaux

1. Budgets familiaux - Enquête 1986/87. Cahiers Economiques n° 78, Série D, STATEC, 1990.

Les dépenses relatives à l'**habitation** constituent désormais le poste le plus important dans le budget des ménages (45.2%, en moyenne).

L'**alimentation** (16.3%) intervient en second rang; elle est suivie par l'**habillement** (11.3%) et les **transports** (9.0%).

Sur base de ces quelques indications, il est déjà plus aisé de se faire une idée à propos de la **structure moyenne** des budgets des ménages; ces indications fournissent, en quelque sorte, une photographie du **mode de vie actuel** des ménages. Contrairement à une idée fort répandue, les plus fortes dépenses des ménages ne concernent plus aujourd'hui l'alimentation, mais le poste **habitation**.

Ce fait mérite d'être relevé, tout d'abord, parce qu'il identifie bien les contraintes les plus importantes auxquelles les ménages sont confrontés de nos jours et, ensuite, parce que l'endettement se rapporte largement à des éléments constitutifs de ce poste (acquisition et équipement du logement).

Dans la première enquête consacrée aux budgets familiaux<sup>2</sup>, l'**alimentation** constituait encore le poste de dépenses le plus important; l'**habitation** intervenait en second rang. Au cours de la période 1963-1987, cette hiérarchie

2. STATEC, 1963/1964

s'est inversée de telle sorte que le poste **alimentation** ne représente plus que 16% des dépenses des ménages en 1987.

Un tel retournement de situation est tout à fait significatif de l'évolution récente des **niveau et mode de vie des ménages**. La part de l'alimentation s'est amenuisée au fur et à mesure que le niveau des revenus des ménages s'élevait (loi d'ENGEL).

Cette transformation du mode de vie n'apparaît pas seulement au niveau du poste **habitation** qui occupe désormais, et de loin, le premier rang des dépenses; d'autres postes sont aussi concernés : le poids relatif des dépenses liées aux transports a été multiplié par trois entre 1963 et 1987<sup>1</sup>.

Sous un certain angle, l'évolution de la structure des budgets des ménages résume l'histoire récente du pays, et de son mode de vie en particulier.

Il est important de constater que la problématique de l'endettement s'insère aujourd'hui dans un paysage économique qui se démarque fortement de ce qu'il était, il y a vingt ou vingt-cinq ans.

1. Il s'agit surtout, dans ce cas, de dépenses liées à l'acquisition et à l'utilisation d'une automobile.

## 2.2 Quelques caractéristiques relatives à la structure des budgets de ménages

Avant d'aborder l'analyse micro-économique de l'endettement des ménages, il peut être utile de préciser davantage le mode d'organisation de leurs budgets en 1987.

### Organisation des budgets familiaux selon le niveau du revenu

Le poids relatif des différentes dépenses (constituant le budget des ménages) varie en fonction de l'importance du revenu disponible (cf. Tableau 3).

La part du poste **alimentation** diminue légèrement lorsque le revenu s'élève. Cette tendance avait déjà été observée au niveau de l'évolution de la structure des budgets familiaux (entre 1963 et 1987). Les résultats de l'enquête 1986/1987 témoignent, eux aussi, de l'élasticité du poste **alimentation** par rapport au niveau des revenus. Cette relation semble cependant moins accentuée à un moment précis qu'elle ne l'est au cours d'une période d'observation plus longue.

Le poste **habitation** se comporte de la même façon que le poste **alimentation**.

## LA STRUCTURE DES BUDGETS FAMILIAUX

# 2

**Tableau 3: Structure du budget des ménages (%) selon la classe de revenu disponible  
(en 86/87)**

Classe du revenu	postes du budget				(n)
	alimentation	habitation	autres (1)	total	
moins de 50 000	18.2	49.3	32.5	100.0	548
50 000 à 74 999	17.6	45.9	36.5	100.0	848
75 000 à 99 999	16.2	45.0	38.2	100.0	648
100 000 à 149 999	14.6	43.0	42.4	100.0	440
150 000 et plus	14.3	43.4	42.3	100.0	141
<b>TOTAL</b>	<b>16.3</b>	<b>45.2</b>	<b>38.5</b>	<b>100.0</b>	<b>2764</b>

Source: STATEC, Cahiers Economiques, N°78, 1990

(1) transports, habillement, santé, éducation, loisirs et divers.

**Tableau 4: Structure du budget des ménages (%) selon le type de ménage  
(en 86/87)**

Type de ménage	postes du budget				(n)
	alimentation	habitation	autres (1)	total	
isolé < de 65 ans	14.3	43.4	42.3	100.0	236
isolé de 65 ans et plus	15.4	51.6	33.0	100.0	98
couple sans enfants	16.9	45.4	37.7	100.0	767
couple + 1 enfant	16.1	44.9	39.0	100.0	575
couple + 2 enfants	16.3	45.2	38.5	100.0	674
couple + 3 enfnts. et plus	17.6	44.8	37.6	100.0	240
autres types	14.6	45.7	39.7	100.0	174
<b>TOTAL</b>	<b>16.3</b>	<b>45.2</b>	<b>38.5</b>	<b>100.0</b>	<b>2764</b>

Source: STATEC, Cahiers Economiques, N°78, 1990

(1) transports, habillement, santé, éducation, loisirs et divers.

Par conséquent, les ménages à revenus élevés peuvent se permettre de consacrer une plus grande part de leurs revenus à des biens ou services qui ne sont pas de première nécessité. Inversement, plus le revenu du ménage est faible, plus grande est la part du budget consacrée à des dépenses de première nécessité (l'alimentation et l'habitation). Dans les ménages dont le revenu est inférieur à 50 000 Frs/mois, 67.5% du budget sont affectés à ces deux postes. Par contre, 57.7% seulement du budget sont consacrés, en moyenne, au logement et à l'alimentation dans les ménages dont le revenu dépasse 150 000 Frs/mois.

#### Structure des dépenses selon la composition des ménages

On pourrait s'attendre à ce que la taille du ménage influence la répartition de son budget. En fait, ces variations sont minimales (cf. Tableau 4).

Les quelques écarts significatifs relèvent d'une autre dimension, à savoir du **cycle de vie**. Il s'agit là d'une différenciation classique du mode de vie des **personnes isolées, âgées de 65 ans et plus**; celles-ci consacrent une plus grande partie de

leur budget à l'habitation et à l'alimentation, et une part moins grande à d'autres postes tels que transports, habillement, éducation ou loisirs.

Cette section a permis de présenter rapidement quelques données essentielles du **mode de vie** des ménages. Elles constituent, en quelque sorte, la toile de fond sur laquelle se développe la problématique de l'endettement.

L'endettement des ménages, en 1987, a été situé dans le cadre d'une croissance économique soutenue et dans le contexte de la structure du budget des familles. La question-clé de cette étude peut, maintenant, être posée: "En quoi consiste cet endettement?"

- Comment les ménages financent-ils les dépenses qui viennent d'être évoquées?
- Les ménages sont-ils particulièrement engagés dans des prêts hypothécaires?
- De quoi dépendent ces engagements? Des revenus ou plutôt de la taille des ménages?
- Pour quels postes, enfin, les ménages recourent-ils au crédit à la consommation?

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

3

### Section 3 - La structure de l'endettement des ménages, en 1987

#### 3.1 Bilan général

Selon l'enquête PSELL, 47.5 % des ménages luxembourgeois étaient endettés en 1987, soit près d'un ménage sur deux<sup>(1)</sup>.

De façon plus détaillée, le bilan de l'endettement se présentait comme suit :

- 16.6% des ménages remboursaient des emprunts hypothécaires **exclusivement**,
- 21.2% étaient engagés dans des crédits à la consommation **exclusivement**,
- et 9.7 % étaient liés par ces **deux** formes d'emprunts.

Au total, 26.3% des ménages remboursaient des emprunts hypothécaires et 30.9% remboursaient des crédits à la consommation.

L'année 1987, prise comme référence (cf. encadré), constitue une année *charnière* dans l'évolution de ce phénomène (cf. Tableau 6) :

- entre 1985 et 1989, l'endettement concerne une proportion de plus en plus importante de ménages (+ 10% en cinq

ans) et 1987 se situe à mi-parcours de cette évolution;

- en outre, des changements subtils ont progressivement modifié la répartition des ménages endettés au cours de cette même période; ce mouvement s'amorce déjà entre 1985 et 1987 pour le crédit exclusif à la consommation (en hausse); il se renforce encore entre 1987 et 1989 au niveau, cette fois, du cumul des deux modes d'endettements. De ce point de vue, 1987 occupe à nouveau une position intermédiaire.

En conclusion, on peut dire que le profil de l'endettement des ménages a déjà subi de profondes transformations et ce, en l'espace de cinq années seulement. En 1989, la proportion de ménages luxembourgeois endettés se rapproche des estimations connues pour la France; les deux pays présentent cependant des caractéristiques différentes en ce qui concerne le mode d'endettement :

- les prêts hypothécaires exclusifs sont moins fréquents au Luxembourg tandis que les prêts à la consommation exclusifs y sont plus fréquents;
- les engagements simultanés dans ces deux modes de crédit sont, en 1989, plus fréquents au Luxembourg qu'en France.

1. Observations faites en 1987 sur un échantillon de 1641 ménages.

**Le choix de la référence**

+ Le choix de se référer à une seule année plutôt que de se rapporter simultanément à plusieurs années, a été fait, dans cette première étude, pour des raisons de simplicité, sinon de clarté.

+ La sélection d'une année particulière est un problème délicat lorsque le contexte économique influence le phénomène étudié. L'année de référence devait se situer dans une période de pleine croissance afin d'éliminer les effets particuliers du contexte économique au moment où la conjoncture se retourne.

**3.2 Les différents postes d'endettement**

qu'un ménage cumule un crédit hypothécaire et d'autres emprunts liés au logement (2.3% des ménages).

**3.2.1 Le logement**

Dans la plupart des cas, les ménages luxembourgeois s'endettent pour leur logement, au moment où ils souhaitent accéder à la propriété de leur résidence principale (26.3% des ménages).

D'autres pratiques peuvent être observées mais elles sont beaucoup plus rares (Tableau 7). Certains ménages effectuent des emprunts soit pour réaliser des travaux d'aménagement ou de restauration de leur logement (3.5% des ménages), soit pour acquérir une résidence secondaire (3.4% des ménages).

Le plus souvent, ces emprunts sont effectués par des ménages qui n'ont pas ou plus de crédits hypothécaires en cours pour leur résidence principale (4.6% des ménages); et il est plutôt exceptionnel

**3.2.2 La consommation**

Les trois postes qui font le plus souvent l'objet d'un financement sont :

- l'automobile (17.6% des ménages)
- le mobilier (4.3% des ménages)
- l'électro-ménager (1.4% des ménages).

(Les investissements professionnels ne sont pas pris en compte ici).

Si l'on examine uniquement le sous-ensemble des ménages concernés par le remboursement d'un crédit à la consommation (soit, 30.9% des ménages), le financement de la voiture représente 57% d'entre eux, le mobilier 14.3% et l'électro-ménager 4.4%.

Ces différents financements ne sont pas mutuellement exclusifs : de nombreuses

# LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

# 3

Tableau 5: Répartition des ménages selon le type d'endettement (année 1987)

Type d'endettement	Fréquences (%)
1. pas d'endettement	52.5
2. Emprunt hypothécaire, exclusivement	16.6
3. Crédit à la consommation, exclusivement	21.2
4. Emprunt hypothécaire + Crédit Consommation	9.7
<b>Ensemble</b>	100.0
	(n = 1641)

Source: PSELL/CEPS

Tableau 6: Répartition des ménages selon le type d'endettement au Luxembourg (1985-1989) et en France

Type d'endettement	Fréquences (%)			
	LUX, 1985	LUX, 1987	LUX, 1989	FRANCE, 1989*
1. pas d'endettement	58.7	52.5	48.4	46.6
2. Emprunt hypothécaire, exclusivement	15.8	16.6	13.9	22.1
3. Crédit à la consommation, exclusivement	17.4	21.2	22.1	18.9
4. Emprunt hypothécaire + Crédit Consommation	8.0	9.7	15.6	12.4
<b>Ensemble</b>	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: PSELL/CEPS

\*\* Observatoire de l'endettement des ménages; cité par le "Républicain Lorrain", 1.12.1989

Tableau 7: Répartition des ménages selon la structure des emprunts pour le logement

Structure des emprunts pour le logement	Fréquences (%)
° Pas d'emprunt pour le logement ni crédit hypothécaire	69.1
° Crédit hypothécaire pour résidence principale	24.0
° Emprunts pour travaux	
+ avec crédit hypothécaire	1.5
+ sans crédit hypothécaire pour résidence principale	2.0
	3.5
° Emprunts pour résidence secondaire	
+ avec crédit hypothécaire	0.8
+ sans crédit hypothécaire pour résidence principale	2.6
	3.4
<b>Ensemble</b>	100.0

Source: PSELL/CEPS - 1987

# 3

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

combinaisons peuvent être observées. Globalement, les ménages peuvent ainsi contracter jusqu'à cinq types de financements différents, mais il est extrêmement rare qu'ils contractent plus de deux types de financements (0.9% des ménages, cf. tableau 8).

Le financement exclusif d'une automobile reste largement le cas le plus fréquent (14,1%), mais les crédits liés au logement et joints à d'autres types de financements s'avèrent plus fréquents que le financement de biens mobiliers (resp. 4.7% et 1.9%, cf. Tableau 9).

### 3.2.3. Le cumul

Lorsque les crédits hypothécaires sont pris en compte, la diversification des emprunts devient un peu plus fréquente: 2.8% des ménages sont alors engagés dans le remboursement de plus de deux types d'emprunts (Tableau 10).

Il faut cependant s'abstenir de tirer hâtivement des conclusions à partir de cette situation:

- la diversification des emprunts ne conduit pas nécessairement ces ménages au-devant de difficultés dans la gestion de leur budget mensuel;
- chaque ménage peut être formé d'un ou de plusieurs groupes de revenus;

chaque groupe correspond à une personne bénéficiant d'un revenu et à l'ensemble des autres membres du ménage qui lui sont associés financièrement ou qui en dépendent financièrement. Dès lors, les emprunts attribués à un ménage peuvent avoir été contractés par des personnes différentes, disposant d'une source de revenu autonome; nous reviendrons sur ce point dans une publication ultérieure.

### 3.3 Qui est endetté?

Les principaux facteurs d'endettement sont généralement identiques au Luxembourg et en France : l'âge du chef de ménage (C.M.), le statut socio-professionnel du C.M., les revenus du ménage, la taille du ménage et, notamment, le nombre d'enfants.

En réalité, la plupart de ces facteurs sont liés entre eux : plus le C.M. est jeune, plus le ménage peut compter des personnes actives, et plus il y a d'enfants dans le ménage. Plus il y a d'emplois dans le ménage, plus les revenus sont élevés. Les revenus sont également plus élevés lorsque le C.M. est un homme marié.

Quelques caractéristiques fondamentales suffisent pour diagnostiquer et distinguer les catégories de ménages en fonction de la fréquence avec laquelle ils sont endettés.

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

3

**Tableau 8: Répartition des ménages selon le nombre de domaines financés par un emprunt à la consommation**

Nombre de domaines financés par un emprunt à la consommation	Fréquences (%)
aucun	69.1
un domaine	23.6
deux domaines	6.4
trois domaines	0.9
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

**Tableau 9: Répartition des ménages selon la structure des crédits à la consommation (financements liés au logement inclus)**

Structure des crédits à la consommation	Fréquences (%)
° Pas de crédit en cours	69.1
° Voiture automobile	14.1
° Crédit lié au logement et autres financements	4.7
° Meubles	1.9
° Automobile et crédit lié au logement	1.6
° Automobile et mobilier	1.5
° Autres	7.1
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

**Tableau 10: Répartition des ménages selon le nombre de domaines financés par un emprunt**

Nombre de domaines financés par un emprunt	Fréquences (%)	
	Crédits à la consommation	Consommation + crédit hypothécaire
° Aucun	69.1	52.5
° un domaine	23.6	32.6
° deux domaines	6.4	12.1
° trois domaines et plus	0.9	2.8
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

L'âge du C.M. constitue le critère le plus déterminant. L'endettement est plus fréquent lorsque le C.M. est plus jeune: neuf chances sur dix lorsque le C.M. a moins de 50 ans; une chance sur dix lorsque le C.M. a plus de 60 ans (Tableau 11).

La probabilité qu'un ménage soit endetté varie ensuite :

- en fonction du fait que le C.M. a un **emploi** ou ne se trouve plus sur le marché de l'emploi;
- en fonction du fait que **des travaux ont été effectués** ou non dans le logement au cours de la dernière année.

Deux distinctions peuvent encore être prises en compte :

1. lorsque le chef de ménage est âgé de moins de soixante ans, a un emploi et n'a pas effectué de travaux dans son logement au cours de la dernière année, les **revenus** font la différence: si les revenus du ménage sont situés parmi les 30% les plus faibles, le ménage a quatre chances sur dix d'être endetté; si les revenus du ménage sont situés au-dessus des 30% les plus bas, il y a six chances sur dix que le ménage soit endetté.

2. lorsque le C.M. est âgé de **moins de soixante ans**, a un emploi et a effectué des dépenses pour améliorer un

logement dont il n'est **pas propriétaire**, le ménage a soixante-trois chances sur cent d'être endetté.

Cette probabilité s'élève légèrement si le C.M. est plus précisément situé dans la tranche d'âge de **50 à 59 ans**, a un emploi et a effectué des travaux dans un logement dont il est **propriétaire** (68 chances sur 100).

La probabilité que le ménage soit endetté s'élève ensuite brusquement lorsque le C.M. a **moins de 50 ans** et présente, pour le reste, les mêmes caractéristiques que le groupe précédent (emploi, travaux au cours de l'année précédente, propriétaire du logement: 90 chances sur 100).

Cette typologie met en évidence des combinaisons caractéristiques des chefs de ménage et des ménages. Elle montre que la probabilité qu'un ménage soit endetté ne dépend pas seulement de phénomènes linéaires (l'âge du C.M., les revenus du ménage, ...).

**Les choses sont plus complexes :**

- les revenus du ménage n'interviennent que dans certaines sous-catégories de la population;
- le fait d'être propriétaire ou non de son logement est un indicateur *subordonné* qui doit être pris en compte seulement dans certains contextes familiaux.

# LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

# 3

Tableau 11: Profils des ménages endettés

Profil du ménage (*)	Pourcentage de ménages endettés dans chaque catégorie	Fréquence dans l'échantillon (%)
1. C.M.: 60 ans et plus	* 10.5%	29.8
2. C.M.: < 60 ans(1) sans profession	* 34.0%	8.8
3. C.M.: < 60 ans, . actif . pas de travaux dans le logement . 3 premiers déciles des revenus	* 40.0%	6.3
4. C.M.: < 60 ans, . actif . pas de travaux dans le logement . 4e au 10e décile des revenus	* 61.7%	27.7
5. C.M.: < 60 ans, . actif . travaux dans le logement . pas propriétaire	* 63.1%	6.6
6. C.M.: 50 à 59 ans, . actif . travaux dans le logement . propriétaire	* 67.9%	4.9
7. C.M.: < 50 ans, . actif . travaux dans le logement . propriétaire	* 89.8%	15.9
<b>Ensemble des ménages</b>	moyenne = 47.5%	100.0 (1641)

Source: PSELL/CEPS - 1987

- (1) L'indication '< 60 ans' signifie qu'aucune limite inférieure n'est précisée: lorsque le C.M. a '40 ans', a un emploi, **n'a pas effectué de travaux**, au cours de la dernière année, dans un logement dont il est propriétaire, il est situé soit dans le 3e groupe, soit dans le 4e groupe en fonction du montant des revenus du ménage.
- (\*) Ces catégories résultent d'une analyse basée sur 3 contraintes:
- (1) chaque caractéristique est retenue si et seulement si elle contribue significativement au contraste entre les groupes;
  - (2) la taille de chaque groupe doit nécessairement être égale ou supérieure à 5% de la taille de l'échantillon;
  - (3) l'analyse est interrompue lorsque les caractéristiques **disponibles** ne permettent plus d'améliorer les contrastes entre les groupes.

# 3

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

Les caractéristiques dominantes sont, d'une part, le rôle majeur de l'âge du C.M. et, d'autre part, le rôle de sa position par rapport au marché du travail.

Les caractéristiques des ménages endettés devraient apparaître plus clairement lorsqu'on distingue la nature des emprunts.

### 3.3.1 Qui rembourse un emprunt hypothécaire?

La réponse est déjà plus simple lorsque la nature de l'emprunt est précisée. Trois caractéristiques s'imposent (Tableau 12):

1. le statut d'occupation du logement : locataire ou propriétaire;
2. l'âge du C.M., lorsqu'il est propriétaire;
3. la profession du C.M., lorsqu'il est un propriétaire et âgé de moins de 40 ans.

Par la même occasion, il faut rappeler trois autres faits :

1. au Luxembourg, deux ménages sur trois occupent un logement dont ils sont propriétaires;
2. cette situation n'est pas indépendante du fait que 30% des chefs de ménages sont âgés de soixante ans au moins et ne sont plus guère endettés (cf. Tableau 12);

3. d'où il résulte que tous les propriétaires sont loin d'être endettés : seuls 38% des ménages propriétaires du logement qu'ils occupent sont liés par un emprunt hypothécaire (en 1987).

### 3.3.2 Qui rembourse des crédits à la consommation?

La fréquence avec laquelle les ménages luxembourgeois recourent à des crédits à la consommation dépend surtout du nombre de personnes disposant d'un emploi (Tableau 13).

Ceci signifie simplement que plus il y a de personnes autonomes, sur le plan financier, dans le ménage, plus ces personnes peuvent s'endetter et ce, éventuellement, indépendamment les unes des autres.

Ces personnes peuvent financer - par un crédit - l'achat de biens différents; et ces personnes peuvent présenter des caractéristiques différentes (d'âge, de sexe, d'état civil, de niveau de revenu, ...).

Une conclusion s'impose donc : le ménage, considéré dans son ensemble, n'est pas nécessairement l'unité la plus appropriée pour mesurer la fréquence du recours à l'endettement et les caractéristiques particulières des personnes endettées. Une publication ultérieure

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

3

**Tableau 12: Probabilité d'endettement par crédit hypothécaire selon le profil du ménage**

Profil du ménage (*)	Pourcentage de ménages liés par un emprunt hypothécaire	Fréquence dans l'échantillon (%)
1. Locataire de la résidence principale (1)	2.0%	33.3
2. Propriétaire . plus de 60 ans	3.9%	21.5
3. Propriétaire . 50 à 59 ans	25.2%	14.4
4. Propriétaire . 40 à 49 ans	57.2%	14.7
5. Propriétaire . moins de 40 ans . professions diverses	71.5%	10.4
6. Propriétaire . moins de 40 ans . Ingénieur, technicien . cadre administratif supérieur . employé de bureau	91.2%	5.7
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>moyenne = 26.2</b>	<b>100.0 (1641)</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

(1) Le fait que le C.M. ne soit pas propriétaire du logement n'exclut pas qu'un membre du ménage soit tenu par un crédit hypothécaire (séparation, divorce, résidence secondaire, ...).

(\*) voir tableau 11.

**Tableau 13: Probabilité d'endettement par crédit à la consommation, selon le profil du ménage**

Profil du ménage (*)	Pourcentage de ménages liés par un crédit à la consommation	Fréquence dans l'échantillon (%)
1. Pas d'emplois dans le ménage	* 5.0%	29.9
2. 1 emploi dans le ménage	* 33.8%	41.1
3. 2 emplois dans le ménage	52.1%	24.1
4. 3 emplois et plus dans le ménage	59.6%	4.9
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>moyenne = 30.8%</b>	<b>100.0</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

(\*) voir tableau 11.

proposera une approche plus spécifique de ce phénomène.

### 3.4 De l'endettement au sur- endettement

La question n'est pas tant, ici, de diagnostiquer les caractéristiques des ménages sur-endettés, mais plutôt de savoir dans quelles conditions l'endettement risque d'entraîner des difficultés au niveau de la gestion du budget d'un ménage.

Pour cerner ces conditions, trois points de vue doivent être précisés :

1. Quel est le taux d'endettement des ménages luxembourgeois?
2. Dans quelles conditions ce taux d'endettement a-t-il tendance à s'élever?
3. Dans quels cas les ménages ont-ils des difficultés à faire face au paiement des différents postes de leur budget courant?

#### 3.4.1 Taux d'endettement

Le taux d'endettement d'un ménage correspond au rapport entre :

- le montant des remboursements qu'il doit effectuer chaque mois
- et le montant de son revenu mensuel net disponible (R.D.).

a. Le taux d'endettement moyen d'un ménage atteignait 9.2%, en 1987 (cf.

Tableau 14). Ce taux, très faible, correspond au fait que près de la moitié des ménages (52.5%) n'ont aucune dette. Le taux d'endettement moyen d'un ménage endetté s'élève, quant à lui, à 19.5% du revenu mensuel net disponible.

Rares sont les ménages qui dépassent le taux de 30%, considéré par beaucoup d'institutions financières comme un seuil critique d'endettement (7.3%, cf. Tableau 14). Il est exceptionnel que ce taux dépasse 60% du R.D. Ce taux a été défini comme seuil de **sur-endettement** par le Conseil National du Crédit, en France, et il a été repris comme référence par l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (0.7% des ménages le dépassent).

En septembre 1989, 200 000 à 300 000 familles françaises se trouvaient dans cette situation. L'U.L.C. estimait que 1500 ménages luxembourgeois étaient sur-endettés selon ce critère, en 1989. Cette estimation concorde avec les résultats obtenus à partir des données PSELL qui évaluent à 1470 unités l'effectif des ménages sur-endettés au cours de la même année (1989). Selon nos estimations, ce dernier résultat serait en nette augmentation par rapport à 1987 où l'effectif des ménages sur-endettés n'excédait pas 950 unités. Vu sous cet angle, le phénomène du sur-endettement aurait ainsi connu une hausse importante en l'espace de deux ans (+ 55%).

# LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

3

Tableau 14: Taux d'endettement : vue générale  
- (Année 1987)

	<b>Endettement total</b>	
	Fréquence	Taux
Echantillon total	100.0%	9.2
Ménages endettés	47.5%	19.5
	<b>Crédits hypothécaires</b>	
Echantillon total	100.0%	4.3
Ménages endettés	26.3%	16.3
	<b>Crédits à la consommation</b>	
Echantillon total	100.0%	4.8
Ménages endettés	30.9%	16.1

Source: PSELL/CEPS

# 3

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

b. **Les prêts hypothécaires** ne représentent, en moyenne, que 4.3% du revenu d'un ménage luxembourgeois. Cela tient au fait que 73.7% des ménages ne sont pas liés par ce type d'emprunt. Mais, pour les ménages qui sont liés par un emprunt hypothécaire, le taux d'endettement correspondant atteint, en moyenne, 16.3% du revenu mensuel net disponible. Ce taux dépasse la barre des 30% pour 2% des ménages. Aucun ménage ne consacrait, en 1987, plus de 45% de son R.D. pour rembourser ce type d'emprunt.

c. **Les crédits à la consommation** représentent, en moyenne, 4.8% du R.D. des ménages luxembourgeois; mais les ménages qui recourent à ce type d'emprunt sont engagés, en moyenne, pour 16.1% de leur revenu mensuel. Ce taux dépasse 30% pour 3.3% des ménages; il peut dépasser la moitié du revenu du ménage, mais pour un nombre très limité de ménages.

### 3.4.2 La structure de l'endettement

Le cumul des emprunts hypothécaires et des crédits à la consommation tend à accroître le taux d'endettement des ménages, même si - dans ce cas - la part consacrée à chaque type d'emprunt est généralement plus faible (Tableau 15) :

- respectivement 13.2% et 12.3% du R.D. pour chaque type d'emprunt contre 18.1% dans le cas du crédit hypothécaire exclusif et 17.8% dans le cas d'emprunts

à la consommation sans crédit hypothécaire;

- une analyse plus détaillée du cumul des emprunts permet d'observer l'effet du cumul des deux types d'emprunts en prenant en compte le nombre de domaines dans lesquels les ménages ont contracté des crédits liés à la consommation (Tableau 16).

a. **Le taux moyen d'endettement** des ménages est équivalent lorsque le ménage est engagé dans un emprunt **exclusif**, qu'il s'agisse d'un emprunt hypothécaire ou d'un seul type de crédit à la consommation (ex.: financement d'une automobile) : respectivement 18.1% et 16.2% du revenu mensuel net disponible (R.D.).

b. Le cumul d'un crédit hypothécaire et d'*un seul type* de financement (exemple: financement d'une voiture) accroît ce taux d'endettement (23.8% du R.D.), mais l'effet est identique lorsque le ménage s'engage dans *plusieurs types de financements* (voiture, mobilier, électroménager) *sans crédit hypothécaire supplémentaire* (22.9% du R.D.).

Cette observation est importante parce qu'elle permet de nuancer l'affirmation courante selon laquelle "le cumul des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation alourdirait le taux d'endettement des ménages"; en réalité, *la diversification des crédits à la consommation peut produire le même effet.*

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

# 3

Tableau 15: Taux d'endettement des ménages selon la nature et la structure de l'endettement

Structure de l'endettement	Taux d'endettement moyen selon la nature de la dette			n =
	Dette globale	Dette hypothécaire	Dette consommation	
Pas de crédit	-	-	-	(862)
Crédit hypothécaire exclusivement	18.1	18.1	-	(272)
Crédit consommation exclusivement	17.8	-	17.8	(348)
Crédit hypothécaire + crédit consommation	25.5	13.2	12.3	(159)

Source: PSELL/CEPS - 1987

Tableau 16: Taux d'endettement des ménages selon le nombre d'engagements

Nombre d'emprunts	Taux d'endettement moyen	n =	Pourcentage des ménages engagés pour plus de 30% du revenu disponible
Pas de crédits	0.0	(862)	0.0%
Crédit hypothécaire exclusivement	18.1	(272)	10.6%
Crédit consommation dans 1 domaine	16.2	(263)	10.3%
Crédit consommation dans 1 domaine + crédit hypothécaire	23.8	(125)	21.2%
Crédit consommation dans 2 domaines et plus	22.9	(85)	24.1%
Crédit consommation dans 2 domaines et plus + crédit hypothécaire	31.5	(34)	49.7%
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>9.3</b>	<b>(1641)</b>	<b>7.3%</b>

Source: PSELL/CEPS - 1987

c. Enfin, il reste vrai que l'addition *d'un crédit hypothécaire et de plusieurs crédits à la consommation* contribue à la croissance de la charge des ménages, mais cette situation est peu fréquente.

- La dernière colonne du tableau 16 présente, à titre indicatif, le pourcentage de ménages endettés à un taux supérieur à 30% de leur R.D. en fonction du nombre d'emprunts contractés : ce pourcentage double une première fois lorsque les ménages passent d'un emprunt **exclusif** à une diversification de leurs emprunts. Il double une seconde fois (il passe de 24.1% à 49.7% du R.D.) lorsque l'emprunt hypothécaire s'additionne à de multiples crédits à la consommation.

### 3.5 Sur-endettement et gestion du budget du ménage

Le taux d'endettement permet une première approche des risques de sur-endettement des ménages. D'autres signaux peuvent apparaître avant que la situation soit dégradée au point de rendre le ménage insolvable.

Etant donné le budget dont ils disposent, les ménages peuvent mettre en place des stratégies qui leur permettent de faire face plus ou moins aisément aux charges récurrentes :

(1) le loyer ou l'emprunt hypothécaire

- (2) l'eau, le gaz, l'électricité
- (3) le chauffage
- (4) l'alimentation
- (5) les dépenses liées à la santé
- (6) les vêtements.

Ce sont autant de domaines dans lesquels le risque de sur-endettement peut se manifester.

Les ménages endettés n'ont pas nécessairement plus de difficultés que les autres au moment de faire face à ces charges. Mais on peut montrer que les ménages qui rencontrent le plus de difficultés sont bien des ménages endettés. **A une condition, toutefois: qu'ils n'épargnent jamais. L'absence de réserve les rend plus vulnérables que les autres ménages.** Inversement, des ménages sans dette ont parfois plus de difficultés à honorer leurs factures que des ménages endettés.

**La gestion de la dette et de l'épargne** est un comportement qui influence significativement le risque de sur-endettement d'un ménage.

**3.5.1** Le risque de sur-endettement peut être mesuré sur une **échelle** qui correspond au nombre de domaines dans lesquels les ménages rencontrent des difficultés de paiement: un score '0' correspond à l'absence de difficulté (70.3% des ménages); le score '6' correspond au cumul des difficultés dans tous les domaines (5.1% des ménages, cf. Tableau 17).

# LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

# 3

Tableau 17: Répartition des ménages (%) selon le score de "difficultés pour le paiement des charges"

Score	Fréquences
	%
0	70.3
1	9.2
2	4.3
3	2.9
4	3.0
5	5.1
6	5.1
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>

Source: PSELL/CEPS

Tableau 18: Scores de "difficultés pour le paiement des charges", selon les stratégies des ménages par rapport à l'endettement

STRATEGIES par rapport à la dette globale		SCORES de difficultés (moyenne)	n
EMPRUNTS	EPARGNE		
1 Non	Minimum: 4 fois par an		0.57
	Oui		
2 Non	Maximum: 2 fois par an		1.27
	Oui		
	Non		
3 Oui	Non	2.04	208
<b>Ensemble des ménages</b>		<b>0.94</b>	<b>1641</b>

Tableau 19: Scores de "difficultés pour le paiement des charges", selon les stratégies des ménages en matière de crédit à la consommation

STRATEGIES en matière de crédit à la consommation		SCORES de difficultés (moyenne)	n
EMPRUNTS	EPARGNE		
1 Non	Minimum: 4 fois par an		0.57
	Oui		
2 Non	Maximum: 2 fois par an		1.31
	Oui		
	Non		
3 Oui	Non	2.26	141
<b>Ensemble des ménages</b>		<b>0.94</b>	<b>1641</b>

# 3

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

3.5.2 Le tableau 18 permet d'observer les faits suivants:

- l'épargne fréquente/régulière permet de limiter les difficultés en matière de gestion du budget: ces difficultés ne sont pas plus aiguës pour les ménages endettés que pour les ménages sans dette, à condition qu'ils épargnent **au moins tous les trois mois** (dans ce cas, un ménage sur deux rencontre des difficultés de paiement dans un domaine);

- certains ménages sans dette rencontrent parfois plus de difficultés que des ménages endettés mais prévoyants: la rareté ou l'absence d'épargne les rend aussi vulnérables que des ménages endettés qui épargnent rarement;

- les ménages endettés qui n'épargnent jamais sont manifestement les plus exposés aux difficultés recensées: ici, chaque ménage rencontre, en moyenne, des difficultés dans **deux domaines**.

3.5.3 Ces résultats généraux proviennent essentiellement des stratégies des ménages par rapport **aux emprunts liés à la consommation** (cf. Tableau 19). Qu'un ménage soit lié ou non par un emprunt hypothécaire ne change rien aux difficultés qu'il peut rencontrer au moment de payer ses factures. Il existe pourtant quelques exceptions.

### Premier exemple

Les difficultés liées au paiement du loyer ou de l'emprunt hypothécaire dépendent, bien entendu, de la stratégie des ménages par rapport au crédit hypothécaire:

- 4.8 % des ménages **liés par un emprunt hypothécaire**, qui épargnent régulièrement, peuvent éprouver des difficultés au moment de payer leur **emprunt** (cf. Tableau 20);

- 16.5 % des ménages **sans dette**, qui *n'épargnent jamais ou rarement*, rencontrent des difficultés pour payer leur **loyer**.

Il n'en reste pas moins vrai que leur stratégie par rapport au crédit à la consommation a également une influence sur leur capacité de payer leur loyer ou leur emprunt hypothécaire. Les ménages qui rencontrent le plus souvent des difficultés de cet ordre sont *précisément ceux qui cumulent crédit à la consommation et emprunt hypothécaire, sans jamais épargner*: 32.9% contre 4.8% des ménages qui cumulent ces emprunts mais s'astreignent en même temps à une épargne régulière (cf. Tableau 21).

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

# 3

Tableau 20: Pourcentages de ménages ayant des "difficultés pour payer le loyer ou l'emprunt", selon les stratégies utilisées (par les ménages) en matière de crédit hypothécaire

STRATEGIES en matière de crédit hypothécaire		FREQUENCES	TOTAL échantillon
EMPRUNT	EPARGNE		
1 Non	Minimum: 4 fois par an		
Oui	Minimum: 4 fois par an	4.8%	(100% = 999)
2 Non	Maximum: 2 fois par an		
Oui	Maximum: 2 fois par an	16.5%	(100% = 501)
Non	Non		
3 Oui	Non	28.0%	(100% = 141)
<b>Ensemble des ménages</b>		10.4%	(100% = 1641)

Source. PSELL/CEPS - 1987

Tableau 21: Pourcentages de ménages ayant des "difficultés pour payer le loyer ou l'emprunt", selon les stratégies utilisées (par les ménages) en matière de cumul des emprunts

STRATEGIES en matière de cumul des emprunts		FREQUENCES	TOTAL échantillon
EMPRUNT	EPARGNE		
1 Non	Minimum: 4 fois par an		
Oui	Minimum: 4 fois par an	4.8%	(100% = 999)
2 Non	Maximum: 2 fois par an		
Oui	Maximum: 2 fois par an	18.2%	(100% = 605)
Non	Non		
3 Oui	Non	32.9%	(100% = 37)
<b>Ensemble des ménages</b>		10.4%	(100% = 1641)

Source. PSELL/CEPS - 1987

# 3

## LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES, EN 1987

### Second exemple

Seule la stratégie des ménages par rapport à l'ensemble de leurs dettes influence leur capacité de faire face au renouvellement des vêtements: leur attitude spécifique par rapport au crédit hypothécaire ou par rapport au crédit à la consommation n'a pas d'influence sur ce poste de dépenses.

Toutefois, la nature de ces stratégies se modifie légèrement: les ménages endettés, pour peu qu'ils épargnent

(même rarement), obtiennent le même résultat que les ménages sans dette, qui épargnent régulièrement.

En d'autres termes, certains ménages endettés ont moins de difficultés de faire face à ce type de dépenses que d'autres ménages sans dette: la gestion de l'épargne fait la différence.

**Les plus exposés sont toujours les ménages endettés qui n'épargnent jamais** (48.5% d'entre eux ont des difficultés de paiement, cf. Tableau 22).

Tableau 22: Pourcentages de ménages ayant des "difficultés pour payer des vêtements", selon les stratégies utilisées (par les ménages) en matière d'endettement

STRATEGIES par rapport à la DETTE GENERALE		FREQUENCES	TOTAL échantillon
EMPRUNT	EPARGNE		
1	Non		
	Oui	18.2%	(100% = 1092)
	Oui		
2	Non		
	Non	32.6%	(100% = 341)
3	Oui	48.5%	(100% = 208)
<b>Ensemble des ménages (moyenne)</b>		25.0%	(100% = 1641)

Source. PSELL/CEPS - 1987

## CONCLUSIONS

**Au niveau macro-économique,** l'endettement n'a pas suivi une évolution inquiétante au cours de la période 1985/89. Le taux d'endettement de la population a augmenté, mais faiblement. En outre, cette progression s'est inscrite dans un contexte marqué par une augmentation régulière de la richesse du pays (P.I.B.), soutenue par une hausse simultanée de la consommation et des revenus des ménages. En 1989, rien n'indique que la progression de l'endettement expose la croissance de la consommation à un ralentissement.

**Vu sous l'angle micro-économique,** l'endettement des ménages n'a pas atteint non plus, durant la période observée, un niveau dramatique, même si de plus en plus de ménages s'endettent et si certains d'entre eux s'endettent davantage.

Ainsi, l'endettement excessif concerne encore un effectif minime de ménages en 1989.

Ce bilan **général** ne doit pas masquer, cependant, le fait que certains aspects du phénomène étudié méritent une attention particulière.

1. La proportion des ménages endettés a légèrement augmenté à la fin de la période observée; **mais, surtout, le taux d'endettement des ménages par les crédits à la consommation a progressé**

**de quelque 80% en cinq ans.** Ces deux signes justifient à eux seuls une certaine vigilance dans la mesure où il n'est pas impossible que le phénomène se soit accentué durant les dernières années écoulées, y compris en ce qui concerne l'endettement excessif.

Il y aura donc lieu de compléter au plus vite la présente approche à partir d'observations s'appliquant à la période 1990-91.

2. Mesuré au niveau de l'ensemble de la population des ménages privés, l'endettement ne pèse pas lourdement sur le revenu disponible de ceux-ci (11%, en 1989). **Mais, pour les ménages concernés, les remboursements atteignent déjà, en moyenne, le seuil de 20% du revenu disponible.** Il est évident qu'une fraction de ces ménages rencontre de sérieuses difficultés dans la gestion de leur budget lorsqu'un endettement excessif s'ajoute à un manque de prévoyance (absence d'épargne concommittante).

Une étude de la population par segments pourra fournir plus de précisions sur la situation concrète de ces ménages.

3. Dans la même perspective, il faut encore relever le fait que le seuil de sur-endettement, fixé à 60% du revenu disponible, a permis d'estimer à quelque 1500 ménages l'effectif des sur-endettés,

en 1989. Ce critère de sur-endettement ne devra, en aucun cas, être considéré comme définitif. D'autres études viendront prochainement corriger cette première estimation par l'application de techniques qui s'ajusteront davantage à la situation particulière des différentes catégories de ménages.

Le seuil fixé à 60% du revenu disponible présente, en effet, un caractère arbitraire; sur base d'une telle approche, la même règle est appliquée à tous les ménages, sans distinction de niveaux de revenus; or, pour justifier cette approche, il faudrait montrer qu'un seuil d'endettement produit les mêmes effets dans un ménage disposant d'un revenu mensuel de 50 000Frs ou de 150 000Frs.

4. Enfin, la globalisation de l'endettement au niveau de l'unité '**ménage**' constitue une autre simplification susceptible de biaiser la représentation du phénomène. Il est évident que, dans la plus grande partie des ménages, les membres du ménage se trouvent solidaires des remboursements. Mais, pour une partie non négligeable (environ 35%) des ménages, la situation peut être bien différente. C'est le cas, en particulier, des ménages composés de plusieurs titulaires de revenus **qui ne mettent pas nécessairement en commun leurs revenus**. Pour de telles configurations, l'examen précis de l'endettement doit être pratiqué à un autre niveau d'analyse, celui des '**groupes de revenus**' qui composent les ménages.

## Liste des publications du panel socio-économique des ménages

### "Liewen zu Lëtzebuerg"

#### - Méthodologie générale & répertoire des variables

Année d'enquête: 1985 (Première vague).

Document PSELL n° 1 - P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987

#### - L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg

Document PSELL n° 2 - F. COURTOIS, P. HAUSMAN (1987)

#### - Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985 - 1987.

Document PSELL n° 3 P. HAUSMAN (1987)

#### - Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985.

Document PSELL n° 4 P. HAUSMAN (1987)

#### - Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985.

Document PSELL n° 5 P. DICKES

#### - Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague)

Document PSELL n° 6 P. DICKES (1987)

#### - Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.

Document PSELL n° 7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989)

#### - Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures.

Document PSELL n° 8. P. DICKES (1989)

#### - Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel.

Document PSELL n° 9 J. TOURNOIS (1988)

#### - Documentation transversale des variables 1985: première vague.

Document PSELL n° 10. J. TOURNOIS (1988)

- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987.**  
Document PSELL n° 11. A. WAGNER (1989)
  
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-**  
(deuxième vague).  
Document PSELL n° 12. A. KERGER, R. DE WEVER (1988)
  
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg-Lorraine - Annexes -**  
Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIÉ, S.CARVOYEUR (1990)
  
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg"**  
- **Bilan des deux premières vagues.**  
Document PSELL n° 14. P.HAUSMAN (1990)
  
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987)**  
**pour construire une échelle de pauvreté.**  
Document PSELL n° 15. P.DICKES (1988)
  
- **La collecte des données en 1986 -** Elaboration du questionnaire,  
déroulement de l'enquête, opérations de chiffrage.  
Document PSELL n° 16. A.KERGER (1989)
  
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels**  
(Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten).  
Document PSELL n° 17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a)
  
- **MNDr, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert.**  
Document PSELL n° 18. B.GAILLY (1989)
  
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986.**  
Document PSELL n° 19; B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990)
  
- **Les modes de garde des jeunes enfants.**  
Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990)
  
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation.**  
Document PSELL n° 21. P.HAUSMAN (1990)
  
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg:**  
- **Leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité.**  
Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991)

- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987.**  
Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990)
  
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition.**  
Document PSELL n° 24 R.DE WEVER (1990)
  
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.**  
Document PSELL n° 25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990)
  
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes:1985/1986/1987.**  
Document PSELL n° 26 B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990)
  
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.**  
Document PSELL n° 27 P.HAUSMAN (1990)
  
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.**  
Document PSELL n° 28. J.J.WESTER avec la collaboration de A.AUBRUN (1990)
  
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrage.**  
Document PSELL n° 29. A.KERGER (1990)
  
- **La production des données: Vague 1988 - 1990.**  
Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990)
  
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.**  
Document PSELL n° 31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991)
  
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs**  
- Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.  
Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991)
  
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg**  
Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS (1991)

**- La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.**  
Document PSELL 36. A.WAGNER (1990)

**- La distribution des revenus entre ménages en 1986**  
**- Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.**  
Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991)

**- Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.**  
Document PSELL n° 39. HAUSMAN P.

**- Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.**  
Document PSELL n° 40. B.GAILLY (1991)

**- Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi.**  
Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991)

**- La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.**  
Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992)

**- L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.**  
Document PSELL n° 45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992)

**- Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.**  
Document PSELL n° 46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992)

**- Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.**  
Document PSELL n° 47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992)

**- Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.**  
Document PSELL n° 48. B.GAILLY (1992)